

## Note annexe présentation budget 2020

Le budget consolidé (tous budgets et sections confondus, opérations réelles et écritures d'ordre) s'élève à plus de 24 millions d'euros en 2020 (24 549 741,18€ en 2020 contre 29 565 872,70 € en 2019).

Il se décompose ainsi dans le détail d'un budget général et de 4 budgets annexes qui s'équilibrent de la manière réelle et sincère suivante :

### **Volumétrie budgétaire BP 2020:**

- CCCPF :
  - Fonctionnement : 9 145 803.05 €
  - Investissement : 6 080 603.93€
  - Total : 15 226 406.98 €
- Morantin :
  - Fonctionnement : 810 785.45€
  - Investissement : 587 122.50 €
  - Total : 1 397 907.95 €
- Gendarmerie :
  - Fonctionnement : 346 366.24 €
  - Investissement : 665 427.83 €
  - Total : 1 011794.07 €
- Zone de l'Orme :
  - Fonctionnement : 3 422 883.70 €
  - Investissement : 3 245 971.76 €
  - Total : 6 668 855.46 €
- Tourisme :
  - Fonctionnement : 244 776.72 €

Le volume des investissements demeure très soutenu par l'addition des opérations du budget général et de la ZAC de l'Orme : volume consolidé de crédits d'investissements de **10 579 126.02 €** (quoique ces chiffres sont à relativiser car ils intègrent les écritures d'ordre et/ou de stock notamment pour la ZAC de l'Orme et la gendarmerie)

- Au total des 5 budgets consolidés :
- Fonctionnement : 13 970 615.16€
- Investissement : 10 579 126.02 €
- <b>TOTAL : 24 549 741.18 €</b>

**Les grandes opérations d'investissements prévues en 2020 au budget général (hors gendarmerie et ZAC de l'Orme) concernent :**

- Des travaux de voirie communautaire pour un montant de l'ordre de 786 000 en restes à réaliser
  - o Dont la tranche conditionnelle du marché de voirie lancé en 2018 (route de Baillon à Chaumontel, CV 5 à Mareil-en-France et rue de Vivien à Luzarches : 443 000 €
  - o Autres travaux de voiries lancés en 2019 pour un montant de 343 000 €
  
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection pour 913 000 € TTC (restes à réaliser inclus)
  - o Tranches optionnelles en RAR (finalisation de la phase 2 du marché Vidéoprotection engagé en 2018, en particulier Asnières sur Oise)
  - o Marché de maintenance en investissement en RAR
  - o Une prévision de 124 800 € TTC pour le passage en fibre de 7 points Vidéo à Asnières/Oise (inscription d'un fonds de concours de 20% en recette) + 30 000 euros d'aléas
  - o Un budget prévisionnel de 200 000 € pour une Phase 3 de la Vidéoprotection (Chaumontel, Luzarches, Mareil en France, Saint Martin du Tertre, Viarmes)
  
- Le lancement des marchés pour restauration du manoir du château de la Motte à Luzarches pour la réalisation du nouveau siège de la CC Carnelle Pays de France ainsi qu'un projet de centre culturel bibliothèque et multimédia avec notamment installée en son sein la principale bibliothèque communautaire (dite du pays de France)
  - o Inscription budgétaire de 874 000€ TTC au budget 2020 en crédits nouveaux pour les lots non attribués (VRD, déplombage, façades et métallerie/serrurerie)
  - o Une enveloppe budgétaire de 250 000 € pour les aléas
  - o Lots notifiés en RAR (1 780 000 euros)
  
- Une inscription budgétaire de 64 944 € pour l'installation de dispositifs afin de lutter contre les dépôts sauvages / une recette notifiée par la région pour un montant de 32 472 euros
  
- Morantin :
  - o Le financement d'un bureau d'études pour la suite à donner au contentieux de garantie décennale avec des gros travaux à réaliser au village de Morantin (enveloppe de 31 500 €, restes à réaliser compris)
  - o Une enveloppe prévisionnelle de 243 000 € pour des travaux d'investissements (pose de compteurs divisionnaires pour l'eau, travaux pour le lot 3Bis, aménagement d'un parking de stationnement, provision pour autres travaux d'investissements selon la suite à donner du dossier de la mise en jeu de la décennale Morantin...)

Les principales nouvelles charges de fonctionnement :

- o Le lancement d'un marché non récurrent, pour l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages à 130 000 euros, avec fonds de concours des communes vers l'EPCI ;

- Une hausse des primes d'assurances de + 15 000 euros suite à l'augmentation de la flotte automobile et des bâtiments à assurer ;
  - Des charges supplétives pour les bibliothèques prévues au budget 2020 à hauteur de 40 000 euros ;
  - La participation au titre de la compétence **GEMAPI** 2020 en hausse de + 14% par rapport à 2019 : (SYMABY, SIAH, SMBO, SITRARIVE, syndicat du Rû de Presles et Entente Oise-Aisne) pour un produit 2020 fixé à 347 000 euros, soit une augmentation ramenée à +5%.
- Plusieurs créations de postes sont prévues en 2020 suite à la réorganisation des services :
- Responsable d'exploitation et des services techniques
  - Assistante administrative des services techniques
  - Agent technique polyvalent
  - Chargé de communication
  - Une réflexion sur un poste de chargé de mission environnement pour fin 2020
- Subvention de fonctionnement de 299 500 € versée au CIAS suite au transfert de charges (le CIAS percevra directement les recettes de la CAF et du Département pour les actions de la petite enfance mais également des dossiers RSA) et à une année entière du personnel sur le budget du CIAS
- prévision budgétaire de 45 000 € pour le développement des commerces de proximité (actions de la CCI/CMA ou autre partenaire...)
- Pas de recours à l'emprunt en 2020 (ni sur le budget principal, ni sur les budgets annexes)
- Une augmentation du produit fiscalité locale de + 233 000 euros en 2020 pour couvrir le besoin de financements des projets d'investissements engagés depuis 2017, afin de ne pas dégrader les ratios financiers.

### Fiscalité locale en 2020 :

Taxes locales	Prévisions de bases 2020	Taux 2020	Produit 2020 attendu
Taxe d'habitation	54 549 906 €	<b>2.09%</b>	1 140 093 €
Taxe foncière bâti	43 757 865 €	<b>1.96%</b>	857 378 €
Taxe foncière non bâti	510 252 €	<b>11.52%</b>	58 807 €
Cotisation foncière des entreprises	11 236 464 €	<b>2.37%</b>	266 658 €
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	14 572 €	<b>25.33%</b>	3 690 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 326 627 €</b>

TEOM 2020 :

<b>Produit TEOM 2020 – 9 zones</b>					
Communes	Contribution prévisionnelle TRI-OR 2020	Produit 2019	Prévisions de bases 2020	<b>Taux 2020</b>	Produit 2020
Asnières sur Oise	295 138 €	298 389 €	3 474 908 €	<b>8.74%</b>	303 781 €
Baillet en France	248 115 €	252 237 €	3 031 632 €	<b>8.47%</b>	256 795 €
Belloy en France	217 686 €	212 554 €	2 376 843 €	<b>9.10%</b>	216 395 €
Maffliers	203 365 €	197 869 €	2 207 756 €	<b>9.12%</b>	201 445 €
Montsout	443 849 €	446 731 €	4 887 480 €	<b>9.31%</b>	454 804 €
Saint Martin du Tertre	244 225 €	243 920 €	2 571 320 €	<b>9.66%</b>	248 328 €
Seugy	99 275 €	101 449 €	1 150 964 €	<b>8.97%</b>	103 282 €
Viarmes	611 051 €	600 487 €	6 040 689 €	<b>10.12%</b>	611 339 €
Villaines-sous-Bois	95 950 €	90 981 €	1 081 940 €	<b>8.56%</b>	92 626 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 458 652 €</b>	<b>2 444 616 €</b>	<b>26 823 533 €</b>		<b>2 488 795 €</b>

<b>Produit TEOM 2020 - Zone unique</b>					
Gestion SIGIDURS	Contribution 2019	Contribution prévisionnelle 2020	Prévisions de bases 2020	<b>Taux 2020</b>	Produit 2020
Une zone unique (10 communes Ex - CCPF)	1 005 982 €	1 005 982 €	12 732 248 €	<b>8.00%</b>	1 018 580 €

Le produit de TEOM 2020 pour les deux périmètres Tri-or et Sigidurs intègre des frais de gestion fixés à 1,2 %.

La DGF est prévue à hauteur de 220 000 euros au budget 2020 et le FCTVA en fonctionnement à 20 000 € (travaux de voiries ou bâtiments éligibles).

Le budget annexe Morantin versera un excédent de 100 000 euros au budget principal.

### S'agissant des budgets annexes :

- Conformément au bail de la **gendarmerie** signé fin 2018, une prévision budgétaire de l'ordre de 180 000 € HT est inscrite au BP 2020 de la gendarmerie.
- **Morantin** reste excédentaire en raison de la hausse du produit des loyers et un taux de remplissage de 92 % (un seul lot vacant, en cours de commercialisation) mais des travaux y seront entrepris pour moderniser le village.
- La **ZAC de l'Orme** : une prévision de recette certaine est inscrite au budget 2020 pour un montant de 172 000 euros HT (signature de l'acte authentique prévue en février) mais d'autres cessions devraient se finaliser courant 2020. Le conseil communautaire en sera tenu informé.
- Budget **Tourisme** : un produit de 155 000 € est inscrit en recettes pour le produit de la taxe de séjour (taxes additionnelles départementales et régionales comprises). Ce budget subventionnera également des partenaires du territoire pour garantir la promotion du tourisme pour la somme totale de 76 630 € (Office de tourisme communautaire, Fondation Royaumont et Anim'Asnières pour la médiévale 2020).

La gestion de la DETTE dessine un encours diversifié qui appelle une gestion active (court/moyen et long terme) :

- Capital restant dû consolidé (Budgets CCCPF, Morantin, Gendarmerie, Zone de l'Orme) au 01/01/2020 : **6 762 387,78 € euros**.
  - o Capital restant dû au BP 2020 CCCPF : 450 000 euros
  - o Capital restant dû au BP 2020 Morantin : 588 637,78 euros
  - o Capital restant dû au BP 2020 Gendarmerie : 4 098 750 euros
  - o Capital restant dû au BP 2020 Zone de l'Orme : 1 625 000 euros

Le capital restant dû sera ramené à **5 894 359,69** euros au 31/12/2020.

- **Pas d'emprunts nouveaux** mais un montant de 504 075,69 euros est inscrit au BP 2020 de la Zone de l'Orme pour équilibrer le budget (même si la vente de terrains supplémentaire fera diminuer, voire annulera, le besoin de recourir à l'emprunt via une décision budgétaire en cours d'année).

## Informations financières – ratios

Informations financières - ratios		Valeurs 2020	Pour mémoire Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	221.75	215.64	276.00
2	Produits des impositions directes / population	74.19	64.84	194.00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	206.74	189.82	324.00
4	Dépenses d'équipement brut / population	175.12	162.76	69.00
5	Encours de la dette / population	15.58	15.58	154.00
6	DGF / population	6.85	2.18	16.00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	13.42%	12.64%	35.90%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	108.01%	114.42%	90.20%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	84.70%	85.74%	21.40%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	7.54%	8.21%	47.50%

Les principaux ratios financiers de la communauté de communes montrent que les dépenses réelles de fonctionnement restent inférieures à celles des communautés de communes à fiscalité additionnelle et confirment que le produit perçu des impositions directes est bien en deçà de la moyenne nationale malgré une hausse en 2020.

Les dépenses d'investissement sont supérieures à la moyenne mais le ratio 9 montre une nouvelle fois que les recettes réelles de fonctionnement sont peu élevées pour faire face au volume d'investissement. Il convient donc à la fois de diversifier les recettes d'investissement ou de diminuer le volume d'investissements à moyen terme d'une part et d'autre part de soutenir la capacité d'auto-financement de la Communauté de communes Carnelle Pays de France.